

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt et unième session du Comité pour les plantes
Veracruz (Mexique), 2-8 mai 2014

RESUME DE LA SEANCE

Le Comité pour les plantes exprime sa gratitude à M Noël McGough, le spécialiste de la nomenclature, pour sa contribution, au fil des ans, aux travaux du Comité pour les plantes, et lui adresse ses meilleurs vœux à l'occasion de sa retraite.

8. Coopération avec d'autres accords multilatéraux relatifs à la biodiversité (AME)

8.2 Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique (résolution Conf.16.5).....(PC21 Doc. 8.2)

Le Comité pour les plantes prend acte de la résolution Conf. 16.5 et de la « Liste des activités et produits CITES possibles et de leur contribution potentielle aux buts et objectifs de la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020* actualisée » (SMCP) figurant en Annexe.

Le Comité pour les plantes encourage les Parties à décrire leurs progrès concernant la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5 à leurs représentants régionaux du Comité.

Le Comité pour les plantes est d'accord pour que le Président du groupe de travail intersessions sur la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* (le représentant d'Amérique du Nord, M. Benítez), en consultation avec le Secrétariat, présente un rapport à la prochaine session du Comité pour les plantes sur les progrès de la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5. Il est également d'accord pour que le Président du groupe de travail encourage d'autres acteurs pertinents de la SMCP à mener des activités liées à la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5, telles que des ateliers, évaluations, publications et manifestation et, s'il y a lieu, à faire rapport à ce sujet au Président du groupe de travail.

Le Comité établit un groupe de travail intersessions pour examiner le point 8.2 de l'ordre du jour avec le mandat suivant :

- a) vérifier le respect des recommandations formulées par le Comité pour les plantes à sa 21^e session concernant la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5 ; et
- b) préparer un rapport d'activités pour examen à la 22^e session du Comité.

La composition du groupe est établie comme suit :

Président : le représentant d'Amérique du Nord (M Benítez);

Membres : Représentants d'Afrique (Mme Khayota), d'Asie (M. Fernando), d'Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes (Mme Rivera) et d'Océanie (M. Leach), et le représentant suppléant d'Europe (M. Carmo);

Parties : Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique; et

OIG et ONG : PNUÉ-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUÉ-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Botanical Gardens Conservation International* et TRAFFIC International.

9. Renforcement des capacités

9.2 Orientations pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes pérennes(PC21 Doc. 9.2)

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 9.2.

Le Comité recommande que l'Allemagne soumette l'*Orientations pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes pérennes* au Secrétariat pour mise en ligne sur le site de la CITES, et que les Parties soient invitées à essayer les *Orientations* et à fournir un retour à l'Allemagne.

Le Comité invite l'Allemagne à soumettre une version révisée des *Orientations pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes pérennes* à l'une de ses prochaines sessions, et suggère que cette révision tienne compte et utilise les retours d'expériences des Parties quant aux *Orientations*; les résultats des tests sur l'applicabilité des *Orientations* aux différentes formes de vie de la flore; les conclusions des séminaires de renforcement des capacités ; et les études de cas.

15. Création d'un répertoire d'identification des espèces de bois inscrites aux annexes CITES..... (PC21 Doc. 15)

Le Comité prend note du document PC21, et des suggestions destinées à l'amélioration du *Répertoire d'identification des espèces de bois inscrites aux annexes CITES* et étendre son champ pour inclure toutes les régions CITES.

The Comité invite le représentant européen (M. Sajeve) et l'Union européenne à soumettre un rapport sur la progression du développement d'un *Répertoire d'identification des espèces de bois inscrites aux annexes CITES* à la 22e session du Comité.

16. Rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement [décision 14.40 (Rev. CoP16)]..... (PC21 Doc. 16)

Le Comité met en place un groupe de travail (PC21 WG7) pour examiner le point 16 de l'ordre du jour avec le mandat suivant

a) Compte tenu de la décision 14.40 (Rev. CoP16) et du rapport du Secrétariat, détermine s'il y a des plantes reproduites artificiellement de taxons inscrits à l'Annexe II pour lesquelles il est moins intéressant d'avoir des rapports détaillés" ; et

b) Préparer des conclusions pour communication au Comité permanent à sa 65^e session.

La composition du groupe est établie comme suit :

Président : le représentant d'Amérique du Nord (M Benítez);

Membres: Représentants d'Afrique (Mme Khayota), d'Asie (M. Fernando), d'Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes (Mme Rivera) et d'Europe (M. Sajeve);

Parties: Afrique du Sud, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Italie, Mexique et Suisse, et

OIG et ONG : PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), et Réseau pour la survie des espèces

17. L'espèce *Galanthus woronowii* capturée dans la nature et commercialisée et préparation de sa propagation artificielle en Géorgie (PC21 Doc. 17)

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 15.

18. Arbres

- 18.1 Rapport de situation sur le programme conjoint CITES-OIBT pour les espèces d'arbres (résolution Conf. 14.4) (PC21 Doc. 18.1)

Le Comité prend note du rapport de l'avancement du programme présenté par le document PC21 Doc. 15.

18.2 Groupe de travail sur les espèces d'arbres néotropicales (décision 16.159)

- 18.2.2 Élection du président et du vice-président..... (Pas de document)

En lien avec la mise en œuvre de la décision 16.159, le Comité élit M. Beltetón (Guatemala) à la présidence et Mme Núñez (Pérou) à la vice-présidence du groupe de travail sur les espèces d'arbres néotropicales.

- 18.2.1 Composition et cahier des charges du groupe de travail (PC21 Doc. 18.2.1)

Le Comité établit un groupe de travail sur les espèces d'arbres néotropicales, conformément à la décision 16.159.

Le Comité accepte le Cahier des charges du groupe de travail, présenté en Annexe du document PC21 Doc. 18.2.1.

Le Comité accepte la composition du groupe de travail présentée en Annexe au document PC21 Doc. 18.2.1, notant que le Chili est un État de l'aire de répartition d'espèces d'arbres néotropicales et en tant que tel membre du groupe de travail. Le Comité prend note de l'intérêt manifesté par le Réseau pour la survie des espèces, TRAFFIC International et le WWF pour se joindre au groupe de travail, et convient que la composition définitive du groupe de travail relève de la décision de son président.

Le Comité pour les plantes accepte la demande de l'Allemagne de participer aux groupes de travail intersessions établis pour les points 9.1 et 14.